

Ligne directrice : termes courants en matière de réglementation

décembre 2020

Introduction

Cette ligne directrice a pour but de fournir une liste de termes courants en matière de réglementation à l'intention du CCOSF et de ses membres. L'utilisation de ces définitions n'est pas obligatoire et les termes privilégiés par les provinces et les territoires peuvent primer. D'autres termes pourront être ajoutés à la liste au fil du temps.

Ligne directrice

Terme en matière de réglementation	Définition
Agrément	Processus structuré selon lequel un organisme autorisé évalue et reconnaît une organisation, un programme, un groupe ou une personne comme étant conforme à des exigences, comme des normes ou des critères. Ex. : Conseil d'agrément de l'ACFSF pour les programmes de formation des sages-femmes
Audience	Procédure juridique où les parties d'un litige présentent des preuves et des arguments juridiques à des arbitres afin que ceux-ci puissent tirer des conclusions basées sur des faits et rendre un jugement sur les questions soumises à leur appréciation.
Candidat(e)	Personne qui veut obtenir un permis de pratique, la certification ou l'inscription au tableau d'un ordre professionnel ou personne qui se présente à un examen.
Champ d'exercice, champ de pratique	Ensemble des responsabilités et des obligations qui définissent la façon d'exercer une profession. Il est généralement circonscrit par la formation et les apprentissages réalisés et par les compétences que les membres de la profession sont en mesure de démontrer. Règle générale, le champ d'exercice est établi par la loi.
Code de conduite	Ensemble des comportements qui déterminent les règles à suivre pour effectuer des tâches en respectant les règles déontologiques et la loi, de même que les obligations de tous les membres d'un groupe particulier.
Code de déontologie	Principes déontologiques qui régissent les décisions, les comportements et la pratique.
Compétence	Aptitude manifeste à avoir recours à ses connaissances, ses compétences ou son jugement (ou une combinaison des trois).
Conciliation	Accord officiel entre deux parties, en vertu d'une ordonnance d'une cour de justice ou d'un organisme de réglementation, voulant que des actions soient entreprises pour régler une plainte.

Conflit d'intérêts	Situation selon laquelle une personne en position de confiance a des intérêts professionnels ou personnels qui sont conflictuels. Un vrai conflit d'intérêts suppose un conflit direct. Un conflit d'intérêts apparent survient lorsqu'il peut raisonnablement être perçu (ou en donner l'apparence) comme un conflit d'intérêts pouvant nuire à l'objectivité de la personne en ce qui a trait à la question en cause.
Conformité	État de ce qui est conforme aux critères sur lesquelles s'appuie un permis d'exercice, une inscription ou une condition.
Divulgarion/instruction	Divulgarion de renseignements obtenus au cours d'une enquête pour aider la préparation de la défense en vue d'une contestation.
Enquête	Examen systématique approfondi d'un sujet ou d'une situation afin de déterminer ce qui s'est passé.
Formation continue/développement professionnel	Formation et autres possibilités d'apprentissage allant au-delà de la formation structurée requise pour le maintien ou le renouvellement de l'inscription au tableau d'un ordre professionnel afin de permettre aux professionnels de maintenir ou d'accroître leurs compétences, d'être au fait des nouveautés et de fournir des services responsables et de qualité.
Incompétence	Manque de connaissances, de compétences ou de jugement ou mépris du bien-être des clients ou d'autres personnes, d'une nature ou d'une ampleur qui démontre que le membre ou la personne inscrite est inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles sans mesures correctives.
Inscription	Reconnaissance des compétences nécessaires pour exercer une profession donnée, laquelle est accordée à une personne par un organisme de réglementation. Cette personne doit respecter diverses conditions avant de s'inscrire et d'être admissible à l'obtention d'un permis d'exercice. De plus, la personne est tenue responsable d'exercer la profession en conformité avec les normes de sécurité et d'efficacité établies.
Inscription conditionnelle/période d'essai/restriction	Ordonnance qui permet à une personne de commencer ou de continuer à exercer sous certaines conditions ou stipulations. (Ne s'applique pas au Québec)
Maintien des compétences	Démonstration périodique, à l'aide de portfolios, d'exams, de produits ou d'autres outils, permettant de déterminer si une personne maintient ses compétences.
Norme de pratique	Les règles, les exigences, les responsabilités et les conditions qui décrivent le niveau de rendement minimal auquel l'on s'attend dans une profession pour assurer la prestation de services sécuritaires de haute qualité et qui sert à évaluer le rendement.



Permis temporaire ou restrictif temporaire	Permis d'exercice pour une période initiale en attendant la conformité à une exigence supplémentaire.
Personne inscrite/membre	Personne ou entité inscrite dans un répertoire et qui doit se conformer aux normes relatives au statut de membre inscrit.
Plainte	Affirmation, revendication ou déclaration voulant qu'un acte, un événement ou un résultat soit survenu ou ne soit pas survenu. Déclaration selon laquelle une chose est inacceptable ou insatisfaisante.
Plainte en discipline	Processus juridique par lequel l'organisme de réglementation et le répondant présentent des preuves et des argumentations juridiques à un comité d'arbitrage afin que ses membres puissent rendre une décision ou un jugement concernant les questions qui leur sont soumises.
Procédure sommaire	Sanction prise par une juridiction sur la base des résultats de la procédure disciplinaire d'une autre juridiction.
Procédures de vérification des aptitudes professionnelles	Procédures qui ont pour but de déterminer si un membre ou une personne postulante est frappé d'invalidité, c.-à-d. si cette personne souffre d'une maladie physique ou mentale qui la rend inapte à continuer de s'acquitter de ses responsabilités professionnelles.
Règlement/réglementation	Énoncé qui définit la façon dont une loi est mise en œuvre; cela a force de loi. Cet énoncé est rédigé par une entité administrative et adapté selon le processus prescrit.
Renouvellement	Obligation d'établir un contact périodique entre les personnes inscrites et l'organisme de réglementation pour maintenir l'inscription ou le permis d'exercice, conformément à la loi en vigueur dans leur province ou territoire. Les membres ou personnes inscrites sont ainsi habituellement appelés à effectuer une mise à jour de leurs coordonnées ainsi que le paiement des frais d'adhésion à l'organisme et, à l'occasion, à soumettre une preuve de compétence.
Répertoire/tableau de l'ordre	Liste officielle des membres et des professionnels inscrits tenue par l'organisme de réglementation. Les répertoires contiennent des catégories précises de renseignements au sujet des membres ou professionnels inscrits.
Représentant(e) du public	Membre du public qui siège au sein d'un organisme de réglementation pour représenter les intérêts des bénéficiaires actuels ou éventuels des services.
Réprimander	Exclure sévèrement ou déposer un blâme officiel.
Sanction	Punition imposée dans le cadre d'un processus disciplinaire.

Suspension	Arrêt ou report temporaire, interruption ou cessation de la capacité d'une personne à exercer sa profession, laquelle mesure est imposée par l'organisme de réglementation.
Vérification des titres et compétences	Processus d'évaluation et de validation des qualités et compétences d'un professionnel en vue de fournir des services.

Références :

Council on Licensure, Enforcement & Regulation. 2014. *Glossary of General Terminology Used in Professional and Occupational Regulation*. Consulté le 23 juillet 2020 à :

https://www.clearhq.org/resources/Glossary_Combined.pdf

Instances réglementaires canadiennes en matière de pratique sage-femme. 2020. Rétroaction au sujet de l'ébauche